

des procédures simplifiées, et de l'harmonisation des documents et des données d'importation. Les suggestions canadiennes reflètent la vision selon laquelle l'OMC doit concentrer son action là où elle peut se montrer efficace et combler les lacunes des initiatives provenant d'autres organisations internationales, en plus de raffiner ses dispositions actuelles en matière de facilitation du commerce. Nos propositions ont pour objectif d'améliorer la transparence et la certitude décisionnelle des négociants et de stimuler les échanges de produits au-delà des frontières, tout en maintenant le respect effectif des règles commerciales et nationales. Le Canada a pour objectif la facilitation du commerce, de façon pratique et significative pour les négociants.

FACILITER L'ACCÈS AUX MARCHÉS DES SERVICES

Le commerce des services est d'environ 1,3 billions de dollars américains annuellement. L'Accord général sur le commerce des services (AGCS) de l'OMC représente le premier ensemble multilatéral de règles exécutoires régissant les échanges de services. Il est en vigueur depuis l'établissement de l'OMC en 1995.

En vertu de l'AGCS, les membres de l'OMC doivent engager en janvier 2000 d'autres négociations générales sur les échanges de services, le but étant d'atteindre progressivement des niveaux plus élevés de libéralisation. Pour préparer les négociations, les membres de l'OMC, le Canada en particulier, ont engagé des consultations avec le secteur privé afin de s'informer et de définir les points à négocier et les objectifs de ces négociations. On prévoit que le Conseil des services de l'OMC s'efforcera d'élaborer des lignes directrices et des procédures de négociation au milieu de 1999.

Lors de la préparation de ces négociations, le Canada établira ses intérêts internes et ses priorités de négociation, en consultation avec l'industrie canadienne, les gouvernements provinciaux et les autres parties intéressées. Les points à considérer sont les secteurs intéressant l'industrie canadienne sur le plan des exportations, les marchés intéressant l'industrie canadienne, les obstacles actuels ou potentiels auxquels l'industrie canadienne peut être confrontée lorsqu'elle fournit des services à des marchés ou à des consommateurs étrangers, l'amélioration de l'accès aux pays qui sont des destinations d'exportation clés pour les services canadiens et la possibilité pour les Canadiens d'accéder à des services de qualité à un prix compétitif. De plus,

le Canada est résolu à améliorer la transparence et la clarté de l'Accord pour les entreprises, de façon à le rendre plus convivial.

En 1999, le Canada aura également pour objectif de veiller à l'exécution complète et efficace d'accords sur les télécommunications de base et les services financiers, de finaliser les disciplines concernant la réglementation interne des services comptables et d'élaborer un programme de travaux sur les normes pour la réglementation interne d'autres services professionnels.

Les secteurs susceptibles d'avoir une certaine importance au cours des prochaines négociations sont les services professionnels, les services aux entreprises, les services financiers, les services de télécommunications, les services informatiques, les services environnementaux et les services de transport.

Services financiers

Le marché mondial des services financiers comprend 38 billions de dollars américains en prêts bancaires, 18 billions de dollars américains en valeurs mobilières et 2 billions de dollars américains en primes d'assurance. En décembre 1997, 70 membres de l'OMC, dont le Canada, lesquels représentaient 95 p. 100 des échanges de services financiers, ont conclu une entente qui établit le premier ensemble permanent et multilatéral de règles pour les échanges de services financiers. D'autre part, certains pays ont pris des engagements spécifiques concernant les conditions dans lesquelles les institutions financières étrangères peuvent fournir des services tels que les services bancaires, les assurances, les services concernant les valeurs mobilières et les services d'information financière.

Le Canada a accepté le cinquième protocole de l'AGCS concernant le commerce des services financiers le 18 janvier 1999. L'Accord est entré en vigueur le 1^{er} mars 1999. Au cours de la prochaine année, le Canada accordera une importance prioritaire à la ratification et à l'application effective de l'Accord par tous les pays dans les meilleurs délais.

Télécommunications de base

L'Accord sur les télécommunications de base (ABT) de l'AGCS a été conclu en février 1997 et est entré en vigueur le 5 février 1998. Les pays qui ont participé aux négociations représentaient plus de 90 p. 100 des recettes mondiales de l'industrie des télécommunications. Depuis l'entrée en vigueur de l'Accord, le